

« AFRIC INDUSTRIES » S.A.

Société anonyme au capital de 14.575.000,00 DH (291.500 actions au nominal de 50 dh)

Siège social : Zone Industrielle Moghogha, Allée 3, Lot 107, Tanger – Maroc

Site web : www.africindustries.com / E.mail : direction@africindustries.com

RC N°3617 à Tanger / IF N° 04902876 / ICE N° 000065935000093

=====

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 06 Mai 2025**

=====

L'an Deux Mil Vingt Cinq, et le Six Mai,
à Dix Heures,

se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège de la Société ALUMINIUM DU MAROC à Tanger (Zone Industrielle Mghogha - Lot 78, Allée 2) les actionnaires de la Société « AFRIC INDUSTRIES », société anonyme au capital de 14.575.000,00 dh dont le siège social est à Tanger, Zone Industrielle Mghogha, Lot 107, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration (annonce du 27.03.2025 sur le journal digital MEDIAS 24).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les actionnaires présents tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataires d'actionnaires absents ayant donné pouvoir pour être représentés.

L'assemblée procède à la constitution de son bureau :

- Présidente : - Mme. Malika EL ALAMI
- Scrutateurs : - M. Benoît VAILLANT
- M. Anis DRISSI KAITOUNI
- Secrétaire : - M. Mohammed KOUTIT

Sur demande de Madame la Présidente, le bureau ainsi composé, certifie exacte la feuille de présence de laquelle il résulte que 5 (cinq) actionnaires sont présents, représentés ou ont voté par correspondance, de telle sorte que 148.707 (cent quarante-huit mille sept cent sept) actions sur les 291.500 actions composant le capital social sont représentées, soit 51%.

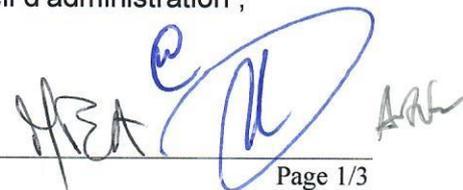
Madame la Présidente constate que l'Assemblée réunit ainsi le quorum prévu par les statuts, qu'elle est régulièrement constituée et qu'elle peut en conséquence, valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Madame la Présidente met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Les statuts,
- Le rapport de gestion,
- Les rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes.

Elle rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels sociaux et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- Quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'administration et de l'exécution de leur mandat aux Commissaires aux Comptes.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- Approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu par les articles 56 et suivants de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- Fixation des Jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.



Elle donne alors lecture du rapport de gestion et commente les comptes présentés à l'Assemblée.
Elle passe ensuite la parole aux Commissaires aux comptes pour la présentation de leurs rapports.

Après un échange de vues et lorsque plus personne ne demande la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31.12.2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et qui font ressortir un chiffre d'affaires de 43.110.076,58 dh HT et un bénéfice net de 9.916.766,71 dh.

Votes valablement exprimés : 148.707 voix, pour 148.707 actions, représentant 51% du capital.

- POUR = 148.707 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17-95, approuve les conclusions dudit rapport.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus entier, définitif et sans réserve, aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes en fonction, pour l'accomplissement de leur mandat durant l'exercice clos le 31.12.2024.

Votes valablement exprimés : 148.707 voix, pour 148.707 actions, représentant 51% du capital.

- POUR = 148.707 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale décide une distribution de dividendes comme suit :

- | | |
|--|--------------------|
| ▪ réserve légale au 31.12.2024 (supérieure à 10% du capital) | = 1.839.082,75 dh |
| ▪ réserves réglementées non distribuables cumulées au 31.12.2024 | = 3.418.150,00 dh |
| ▪ report à nouveau au 31.12.2024 | = 18.287.443,78 dh |
| ▪ bénéfice de l'exercice 2024 (34,02 dh / action) | = 9.916.766,71 dh |
| ▪ distribution en 2025 de dividendes 2024 (22 dh / action) | = 6.413.000,00 dh |
| ▪ report à nouveau après distribution des dividendes 2024 | = 21.791.210,49 dh |

Votes valablement exprimés : 148.707 voix, pour 148.707 actions, représentant 51% du capital.

- POUR = 148.707 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Quatrième résolution :

La mise en paiement des dividendes aux actionnaires se fera le jeudi 19 juin 2025, pour un détachement des coupons fixé à la date du mardi 10 juin 2025.

Votes valablement exprimés : 148.707 voix, pour 148.707 actions, représentant 51% du capital.

- POUR = 148.707 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Cinquième résolution :

L'Assemblée décide d'affecter des jetons de présence aux Administrateurs à hauteur de 360.000,00 dh pour l'exercice 2025. La répartition de ce montant entre les Administrateurs, reste à la charge du Conseil d'Administration.

Votes valablement exprimés : 148.707 voix, pour 148.707 actions, représentant 51% du capital.

- POUR = 148.707 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale confère au porteur d'un exemplaire original ou d'une copie certifiée conforme du présent Procès-Verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la Loi.

Votes valablement exprimés : 148.707 voix, pour 148.707 actions, représentant 51% du capital.

- POUR = 148.707 voix
- CONTRE = 0 voix
- ABSTENTION = 0 voix

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

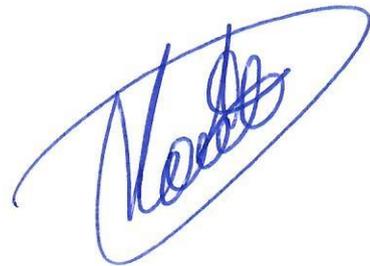
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est déclarée levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LA PRESIDENTE
Mme. Malika EL ALAMI

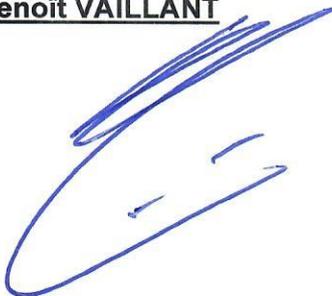


LE SECRETAIRE
M. Mohammed KOUTIT



SCRUTATEURS

M. Benoît VAILLANT



M. Anis DRISSI KAITOUNI

